Barème des commissions

Commission pour la vente immobilière 3% + TVA 17% payable par le vendeur Commission pour la mission de recherche immobilière 3% + TVA 17% payable par l'acheteur

Estimation de biens immobiliers Avec mandat de vente exclusif : GRATUIT

Sans mandat de vente : € 500.- + TVA soit : € 585 TTC

Commission pour la location résidentiel 1 loyer mensuel + TVA 17% payable par le locataire

Commission pour la location d'emplacements 2 loyers mensuels + TVA 17% payable par le locataire Commission pour la location d'un bien immobilier commercial 15% + TVA 17% d'un loyer annuel payable par le locataire

Commission pour un état des lieux 100 € /heure + TVA 17% : soit : € 117 TTC payable par le locataire et preneur à moitié

Commission pour la vente/cession d'un fonds de commerce 10% + TVA 17% payable par le vendeur / cédant

Commission en gestion locative 5% + 17% TVA du loyer annuel payable par le propriétaire des lieux

Commission de Syndic de copropriétés 25 EUR unité mois + TVA soit : € 29,25 TTC payable par les copropriétaires